

# Annexe 1

## Priorités du département de l'ARIEGE

Les priorités du département de l'Ariège sont définies selon les 5 axes suivants :

Axe 1 : Favoriser les projets qui soutiennent les associations les plus fragiles, en particulier les associations de moins de deux salariés, notamment via le développement de projets structurants d'appui à la vie associative à l'échelle communale ou intercommunale.

Axe 2 : Favoriser les projets innovants facilitant la mobilité des ariégeois et l'accessibilité aux offres associatives comme aux structures.

Axe 3 : Favoriser les projets qui mettent en avant l'engagement des jeunes dans la vie associative, et notamment l'exercice de responsabilités, afin de maintenir le dynamisme associatif ariégeois.

Axe 4 : Favoriser les projets innovants de développement de nouveaux services à la population, en particulier l'appropriation des nouvelles technologies par les associations (FabLab, outils de communication et de réseau d'échanges associatifs et citoyens, espace de mutualisation et de co-working associatif, plateforme de partage de moyens et de services, etc.).

Axe 5 : Favoriser les projets constituant une offre sanitaire, sociale, culturelle ou sportive diversifiée, accessible sur tous les territoires, et notamment les plus carencés.

L'équilibre entre les territoires et entre les thématiques devra être respecté.

**Les services de la DDCSPP sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos demandes**

### ARIEGE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège  
9 rue du Lieutenant Paul Delpech - BP 130 - 09003 FOIX CEDEX

Correspondantes FDVA : Alexandra MERIGOT ([alexandra.merigot@ariego.gouv.fr](mailto:alexandra.merigot@ariego.gouv.fr) / 05 61 02 43 79) et Marie Laetitia GIBOUT ([marie-laetitia.gibout@ariego.gouv.fr](mailto:marie-laetitia.gibout@ariego.gouv.fr) - 05 61 02 43 78 )